



Master Droits européens

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droits européens. 2012, Université de Strasbourg. hceres-02028508

HAL Id: hceres-02028508

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02028508>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Droits européens

de l'Université de Strasbourg

Vague C 2013-2017

Campagne d'évaluation 2011-2012



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Masters – Vague C

Académie : Strasbourg

Etablissement déposant : Université de Strasbourg

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Droits européens

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3MA130004422

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université de Strasbourg, Institut d'études politiques (IEP) de Paris, Université de Bâle en Suisse, Université de Fribourg-en-Brisgau en Allemagne et Université de Leicester au Royaume-Uni.

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger :

Le parcours EUCOR (Confédération des universités du Rhin supérieur) de la spécialité *Droit comparé* est en triple diplomation (avec les Universités de Bâle et de Fribourg-en-Brisgau). Le parcours *Maîtrise droit français et anglais* est en double diplomation avec l'Université de Leicester.

Présentation de la mention

Composée de deux spécialités, cette mention *Droits européens*, repose sur un montage assez complexe compte tenu des partenariats forts sur lesquels elle repose et qui en constituent un atout. Elle est portée par deux composantes de l'établissement : les deux spécialités, nettement distinctes dans leurs orientations, sont portées l'une par l'Institut des hautes études européennes (IHEE) et l'autre par la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion.

La spécialité *Droit européen économique*, portée par l'IHEE, repose sur un partenariat entre l'Université de Strasbourg et l'IEP de Paris. La formation se déroule à Paris puis à Strasbourg et donne lieu à un double diplôme. Cette spécialité est une formation à finalité professionnelle, formation transversale qui revêt une dimension mixte de droit public et de droit privé. Elle vise à former des juristes spécialisés dans le droit international et européen des affaires et prépare aux métiers de conseil, avocat ou juriste d'entreprise.

La spécialité *Droit comparé* propose trois parcours. Le parcours EUCOR, très original dans sa conception, repose sur un partenariat avec les universités d'EUCOR (Bâle, en Suisse et Fribourg-en-Brisgau, en Allemagne) et donne lieu à un triple diplôme. Un deuxième parcours, à finalité recherche, est proposé à Strasbourg. Enfin, un parcours singulier intitulé *Maîtrise droit français et anglais* s'inscrit dans un partenariat avec l'Université de Leicester (Royaume-Uni), mais son articulation et sa place dans la spécialité et la mention ne sont pas claires. Cette spécialité



visé à former, par la maîtrise du droit comparé ainsi que du langage juridique anglais et/ou allemand, à des professions juridiques à dimension internationale.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Les deux spécialités obéissent à partir de la 2nde année du master (M2) à des orientations bien distinctes, de sorte que leur incorporation dans une seule mention, portée par deux composantes de l'établissement, ne va pas de soi. Les formations de la mention présentent des qualités certaines. Ainsi, la mention repose sur des relations et échanges internationaux soutenus et porteurs, qui en constituent un point fort. La formation présente également un bon positionnement, y compris au niveau régional et national et s'inscrit dans un environnement particulièrement adapté. En ce qui concerne le positionnement au sein de l'établissement, se pose la question du recoupement de la spécialité *Droit européen économique* de la présente mention avec les spécialités *Droit international et européen des affaires* et *Droit de l'économie et de la régulation en Europe* de la mention *Droit de l'Union européenne*. Ce recoupement ne semble toutefois pas de nature à remettre en cause le bien-fondé de la mention.

Les équipes pédagogiques, composées d'enseignants-chercheurs réputés et de professionnels reconnus, tant en France qu'à l'étranger, sont solides. Les formations de la mention sont adossées à l'Institut de recherche Carré de Malberg (EA3399), qui fait partie de la fédération de recherche Université de Strasbourg-CNRS « L'Europe en mutation : histoire, droit, économie et identités culturelles » (FR-CNRS n° 3241), dont la plupart des universitaires intervenant dans la mention sont membres actifs. Le contenu des formations de la mention est en cohérence avec les thématiques développées par l'équipe de recherche. L'adossement aux milieux socio-professionnels est également réel, avec des stages en cabinet d'avocats, dans les institutions internationales et dans les juridictions.

Les programmes pédagogiques sont complets et de bonne qualité, quoique la cohérence de certains enseignements de la spécialité *Droit européen économique* puisse être discutée (cf. rapports des spécialités). Une mutualisation est opérée au sein de la mention entre les deux spécialités, voire avec d'autres mentions.

Si un dispositif sérieux d'évaluation des formations de la mention par les étudiants est mis en place, le pilotage de la mention n'est pas clair et semble plutôt réalisé au niveau des spécialités. La mention n'a pas donné lieu à la mise en place d'un conseil de perfectionnement.

- Points forts :

- Partenariats forts et porteurs avec l'IEP de Paris et les universités étrangères d'EUCOR.
- Intérêt et pertinence des thèmes des deux spécialités.
- Qualité des équipes pédagogiques.
- Adossement cohérent à une équipe de recherche solide.

- Points faibles :

- Le pilotage de la mention en tant que telle n'est pas clairement établi.
- Le suivi des étudiants après le diplôme est assez faible (taux de réponse peu élevé).
- Le contenu pédagogique des deux spécialités, dont la juxtaposition dans une mention commune n'est pas évidente, n'est pas totalement cohérent.
- La spécialité *Droit européen économique* soulève des questions de redondance avec la mention *Droit de l'Union européenne* de l'établissement (spécialités *Droit international et européen des affaires* et *Droit de l'économie et de la régulation en Europe*).

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait d'améliorer la cohérence du contenu et la lisibilité d'ensemble de la mention, qui accueille deux spécialités assez différentes. Il conviendrait également de clarifier la spécificité de cette mention au regard de la mention *Droit de l'Union européenne*, avec laquelle des recoupements apparaissent, s'agissant en particulier de la spécialité *Droit européen économique*. Il pourrait aussi être envisagé de limiter les matières proposées dans les spécialités pour garantir une cohérence accrue de ces formations. Une réflexion devrait être engagée sur l'adoption d'une politique des stages plus lisible et d'un dispositif plus poussé de pilotage de la mention et de suivi des diplômés.



Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : B

Indicateurs :

| TABLEAU DES INDICATEURS DE LA MENTION (fourni par l'établissement) | | | | | |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | 2006- 2007 | 2007- 2008 | 2008- 2009 | 2009- 2010 | 2010- 2011 |
| Nombre d'inscrits pédagogiques en M1 | | | | | |
| Nombre d'inscrits pédagogiques en M2 | | | | 18 | 20 |
| Taux de réussite en M1 (nombre d'inscrits pédagogiques ayant réussi le passage en M2) | | | | | |
| Taux d'inscrits pédagogiques sortant de M1 pour intégrer une autre formation que le M2 correspondant | | | | | |
| Taux d'inscrits pédagogiques entrant en M2 venant d'une autre formation que le M1 correspondant | | | | 0 | 2 |
| Taux d'abandon en M1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu) | | | | | |
| Taux de réussite en M2 (nombre d'inscrits pédagogiques ayant obtenu leur diplôme) | | | | 70.4 | |
| Taux de poursuite en doctorat | | | | 0 | |
| Taux d'insertion professionnelle à 2 ans (taux d'inscrits en M2 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle, y compris en doctorat, selon enquête de l'établissement). On indiquera également le taux de réponse à l'enquête. | | 100 | 85.2 | | |
| | | 21.6 | 52.1 | | |
| Taux d'intervenants professionnels extérieurs dans l'équipe pédagogique | | | | | |
| | M1 | | M2 | | |
| Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré) | | | | | |
| Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle | | | | | |
| Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la mention | | | | | |
| Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs dans la mention | | | | | |
| Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs dans la mention | | | | | |



Appréciation par spécialité

Droit européen économique

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

La formation est dispensée à Strasbourg (semestre 2 du M2) et à l'IEP de Paris (semestre 1 du M2).

Etablissement(s) co-habilitation(s) :

La spécialité est co-habilitée avec l'IEP de Paris et ouvre ainsi sur une double diplôation.

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Cette formation, consacrée à un domaine juridique porteur, suit une finalité professionnelle et présente des objectifs pédagogiques très bien définis et cohérents avec les débouchés professionnels envisagés dans le droit des affaires international et européen, préparant aux métiers de conseil, avocat ou juriste d'entreprise. Cette spécialité, qui s'appuie sur une solide équipe pédagogique, repose sur un partenariat louable avec l'IEP de Paris. Le double diplôme proposé en constitue ainsi un atout, mais le pilotage de la spécialité n'est pas clair, alors que les enseignements sont partagés entre Paris puis Strasbourg.

- Appréciation :

Cette spécialité offre une formation de bon niveau, qui tire un profit certain de la co-habilitation avec l'IEP de Paris. La formation repose sur un programme assez complet, dont la cohérence n'est cependant pas totale. Si la mixité de l'équipe pédagogique, composée de spécialistes de droit public et de droit privé, est un atout, l'intervention de professionnels extérieurs paraît en revanche trop faible, surtout pour une spécialité à finalité professionnelle. Le dossier reste incomplet sur les données relatives au pilotage.

- Points forts :

- Caractère porteur de cette formation en droit européen.
- Qualité de l'équipe pédagogique.
- Valeur ajoutée de la co-habilitation avec l'IEP de Paris.
- Pertinence du projet collectif (unité d'enseignement (UE) 3 du semestre 3).

- Points faibles :

- Peu d'intervenants professionnels pour une formation à finalité professionnelle.
- Risque de recoupement du contenu des enseignements et manque de cohérence entre les enseignements à l'IEP de Paris (semestre 3) et ceux reçus à Strasbourg (semestre 4).
- Le contenu des enseignements soulève deux remarques : sont privilégiés les enseignements sur les branches générales du droit économique (droit de la régulation, droit de la concurrence), au détriment des aspects précis du droit économique (aide d'Etat, concentration, ententes...) ; la pertinence de l'UE « Droits fondamentaux » n'est pas avérée.
- Manque de clarté à propos du pilotage de cette spécialité, qui repose sur un partenariat entre deux établissements.

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait d'améliorer la cohérence entre les enseignements de l'IEP de Paris et ceux de l'Université de Strasbourg et de reconsidérer la place de l'UE « Droits fondamentaux », dont la pertinence semble moindre que celle d'enseignements complémentaires sur des aspects précis du droit économique.

Il conviendrait également d'accroître la participation d'intervenants professionnels dans la formation. Le pilotage de la spécialité devrait en outre être clarifié et le dossier devrait comporter l'ensemble des données utiles.

La redondance de cette spécialité avec les spécialités *Droit international et européen des affaires* et *Droit de l'économie et de la régulation en Europe* de la mention *Droit de l'Union européenne* mériterait d'être prise en compte.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Indicateurs :

| TABLEAU DES INDICATEURS DE LA SPECIALITE (fourni par l'établissement) | | | | | |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| | 2006-2007 | 2007-2008 | 2008-2009 | 2009-2010 | 2010-2011 |
| Nombre d'inscrits pédagogiques en M1 | | | | | |
| Nombre d'inscrits pédagogiques en M2 | | | | 8 | 9 |
| Taux de réussite en M1 (nombre d'inscrits pédagogiques ayant réussi le passage en M2) | | | | | |
| Taux d'inscrits pédagogiques sortant de M1 pour intégrer une autre formation que le M2 correspondant | | | | | |
| Taux d'inscrits pédagogiques entrant en M2 venant d'une autre formation que le M1 correspondant | | | | | |
| Taux d'abandon en M1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu) | | | | | |
| Taux de réussite en M2 (nombre d'inscrits pédagogiques ayant obtenu leur diplôme) | | | | 94.1 | |
| Taux de poursuite en doctorat | | | | | |
| Taux d'insertion professionnelle à 2 ans (taux d'inscrits en M2 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle, y compris en doctorat, selon enquête de l'établissement). On indiquera également le taux de réponse à l'enquête. | | | | | |
| Taux d'intervenants professionnels extérieurs dans l'équipe pédagogique | | | | | |
| | M1 | | M2 | | |
| Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré) | | | | | |
| Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle | | | | | |
| Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la spécialité | | | | | |
| Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs dans la spécialité | | | | | |
| Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs dans la spécialité | | | | | |



Droit comparé

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

La formation est dispensée à Strasbourg, à Bâle (Suisse), à Fribourg-en-Brigau (Allemagne) et Leicester (Royaume-Uni).

Etablissement(s) co-habilitation(s) :

Le parcours EUCOR fait l'objet d'une co-habilitation entre trois établissements, l'Université de Strasbourg, l'Université de Bâle et l'Université de Fribourg-en-Brigau, et le parcours *Maîtrise droit français et anglais* entre deux établissements, l'Université de Strasbourg et l'Université de Leicester.

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger :

Le parcours EUCOR propose une triple diplômation (Université de Strasbourg, Université de Bâle et Université de Fribourg-en-Brigau). Le parcours *Maîtrise droit français et anglais* propose un double diplôme (Université de Strasbourg et Université de Leicester).

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit comparé*, qui possède une structure assez complexe, propose des formations de haut niveau dans une discipline juridique peu enseignée au niveau national, ce qui leur confère un bon positionnement. Trois parcours composent la spécialité :

- Le parcours *Recherche*, qui constitue une formation à finalité recherche dispensée exclusivement à Strasbourg,
- Le parcours EUCOR, très original dans sa conception, qui repose sur un partenariat avec les Universités étrangères de Bâle et de Fribourg-en-Brigau et une triple diplômation.
- Le parcours *Maîtrise droit français et anglais*, qui ne concerne que le M1.

- Appréciation :

Cette spécialité présente une grande originalité dans le paysage des formations juridiques en France, compte tenu du domaine sur lequel elle porte et de sa structure, s'appuyant sur des partenariats internationaux porteurs. Cette formation présente d'autres atouts importants, notamment la qualité de l'équipe pédagogique, la méthodologie de la recherche et la place des langues étrangères, qui garantissent l'acquisition de solides connaissances. En revanche, le contenu de la formation se caractérise par l'hétérogénéité de la longue liste des cours proposés (pour beaucoup en droit européen, qui n'est pas du droit comparé), qui interroge sur la cohérence pédagogique de cette spécialité, l'enseignement du droit comparé n'étant finalement pas prédominant. Par ailleurs, l'un des parcours s'arrête en M1 et ne correspond pas à la logique développée avec le système du LMD (licence-master-doctorat). Enfin, le dossier comporte des insuffisances sur les données fournies, notamment en termes d'insertion professionnelle.

- Points forts :

- Qualité de l'équipe pédagogique et excellence des profils des intervenants extérieurs.
- Richesse du partenariat international et intérêt de la triple diplômation pour le parcours EUCOR.
- Place de la méthodologie de la recherche.
- Pertinence de l'enseignement de langues étrangères.

- Points faibles :

- Place limitée du droit comparé dans la formation, qui porte plutôt sur le droit européen et sur le droit allemand.
- Difficulté à percevoir la place du parcours *Maîtrise droit français et anglais* dans la spécialité, puisqu'il ne concerne que le M1.



Recommandations pour l'établissement

La cohérence du contenu de la formation pourrait être renforcée, notamment en réduisant la liste des cours proposés dans l'UE 2 - spécialisation du semestre 3. L'intitulé de la spécialité pourrait être repensé compte tenu de la place, finalement limitée, du droit comparé dans la formation. Il serait souhaitable d'accroître le suivi de l'insertion professionnelle des diplômés et plus globalement de fournir des données chiffrées sur le fonctionnement de la spécialité.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Indicateurs

| TABLEAU DES INDICATEURS DE LA SPECIALITE (fourni par l'établissement) | | | | | |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | 2006- 2007 | 2007- 2008 | 2008- 2009 | 2009- 2010 | 2010- 2011 |
| Nombre d'inscrits pédagogiques en M1 | | | | | |
| Nombre d'inscrits pédagogiques en M2 | | | | 10 | 11 |
| Taux de réussite en M1 (nombre d'inscrits pédagogiques ayant réussi le passage en M2) | | | | | |
| Taux d'inscrits pédagogiques sortant de M1 pour intégrer une autre formation que le M2 correspondant | | | | | |
| Taux d'inscrits pédagogiques entrant en M2 venant d'une autre formation que le M1 correspondant | | | | | |
| Taux d'abandon en M1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu) | | | | | |
| Taux de réussite en M2 (nombre d'inscrits pédagogiques ayant obtenu leur diplôme) | | | | 33.3 | |
| Taux de poursuite en doctorat | | | | | |
| Taux d'insertion professionnelle à 2 ans (taux d'inscrits en M2 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle, y compris en doctorat, selon enquête de l'établissement). On indiquera également le taux de réponse à l'enquête. | | | | | |
| Taux d'intervenants professionnels extérieurs dans l'équipe pédagogique | | | | | |
| | M1 | | M2 | | |
| Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré) | | | | | |
| Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle | | | | | |
| Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la spécialité | | | | | |
| Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs dans la spécialité | | | | | |
| Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs dans la spécialité | | | | | |



Observations de l'établissement



Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur

**Agence d'évaluation de la recherche et de
l'enseignement supérieur**
Section des formations et des Diplômes

20 rue Vivienne
75002 PARIS

Alain BERETZ
Président

Affaire suivie par
Frédérique GRANET-
LAMBRECHTS
Vice-présidente Formations
Initiale et Continue

Strasbourg, le 9 mai 2012

Objet : Evaluation des Licences, des Licences professionnelles et des Masters
Nos Réf. : FG/MA/N° 2012-076

Secrétariat :
Martine ARRO
Tél. : +33 (0)3 68 85 63 62
Martine.Arro@unistra.fr

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les réponses aux évaluations réalisées par les experts de l'AERES des dossiers déposés au niveau Licence et au niveau Master par l'Université de Strasbourg dans le cadre de la campagne d'habilitation vague C.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Alain BERETZ



Académie : Strasbourg

Etablissement déposant : Université de Strasbourg

Mention : Droits européens

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n°S3MA130004422

En préambule aux réponses pour chacune des mentions, l'établissement souhaite faire part des éléments suivants, en réponse à des observations formulées par les experts concernant la durée du suivi de l'offre de formation

Refondée au 1^{er} janvier 2009, la jeune Université de Strasbourg a entrepris de se doter de procédures et d'outils validés par son CEVU et son CA en ce qui concerne l'évaluation des formations, l'évaluation des enseignements et le suivi de l'insertion professionnelle des étudiants, de sorte que les enquêtes réalisées au niveau de l'ensemble de l'établissement ne peuvent pas remonter à des années antérieures.

S'agissant des enquêtes relatives à l'évaluation des formations, la première enquête générale a porté sur l'année 2011 et un bilan a été présenté à la Commission centrale de suivi en mars 2012.

S'agissant de l'évaluation des enseignements, les procédures et les outils ont été élaborés en 2011 et approuvés par le CEVU en mai 2012. La première enquête générale sera effectuée à l'issue du semestre d'automne 2012.

Enfin, au-delà des enquêtes dans les composantes, les enquêtes nationales de suivi de l'insertion professionnelle des étudiants ont été faites, par contre l'université n'a pas entrepris d'enquêtes systématiques des diplômés de Licence générale jusqu'à 2011. Depuis lors, de telles enquêtes sont aussi réalisées.

Pas de réponse.